

## LA LUTTE RAISONNEE AU CHATEAU HAUT GACHIN

La protection sanitaire de la vigne face à ses multiples parasites et maladies a toujours été un souci majeur des viticulteurs. Depuis notre installation, nous nous sommes engagés à prendre en compte les préoccupations environnementales dans nos pratiques agricoles, et notamment dans le cadre de la lutte chimique contre les maladies et ravageurs, lutte incontournable et obligatoire, car, sans elle, toute production de raisins et de vins serait impossible.

Notre entreprise s'efforce d'appliquer les principes de la lutte raisonnée. Il ne s'agit ni d'une démarche élitiste, ni d'une différenciation marketing. Il s'agit seulement d'un engagement volontaire afin que notre production de vin ait le moins d'impact possible sur l'environnement.

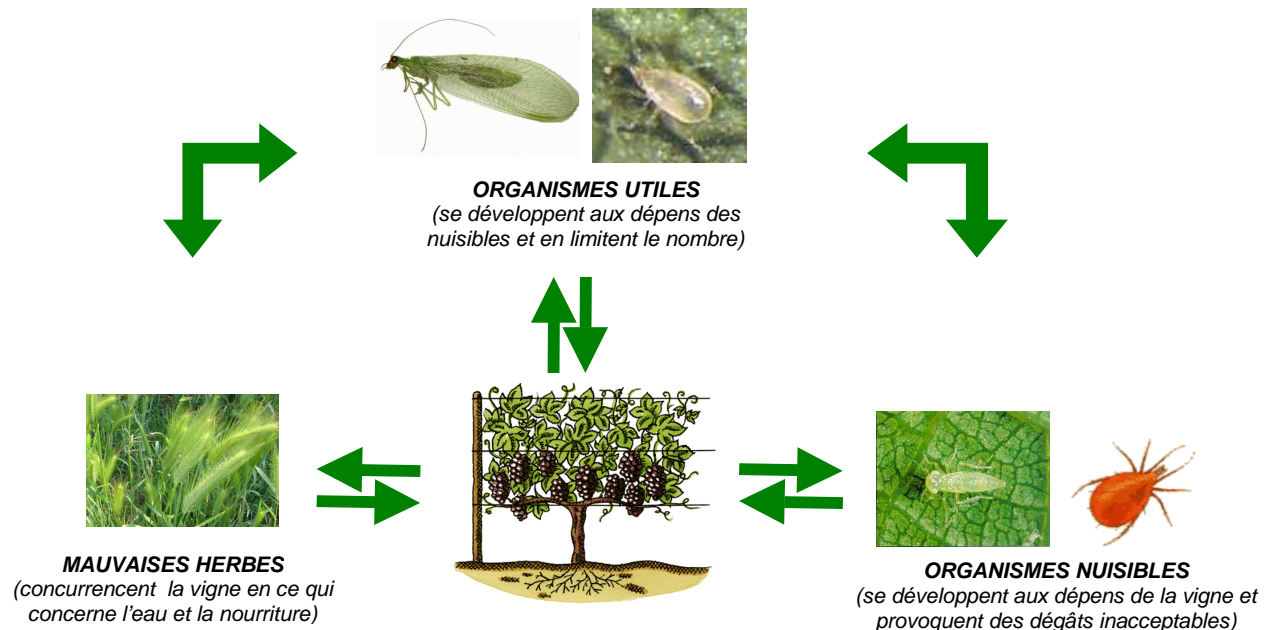
**Cette stratégie de gestion des maladies et parasites consiste :**

- **en une production économiquement viable de raisins de haute qualité,**
- **tout en donnant la priorité aux méthodes écologiquement saines,**
- **en minimisant l'utilisation des produits chimiques,**
- **et en assurant la sécurité des travailleurs et des consommateurs.**

***L'objectif de la lutte raisonnée est la réduction du nombre des interventions chimiques.***

La lutte raisonnée est à opposer à la lutte d'assurance ou systématique.

La vigne est en fait un écosystème qui abrite un ensemble d'organismes vivants. Entre les éléments composant cet écosystème, il existe un réseau complexe d'interrelations dont les plus élémentaires sont schématisées ci-dessous.



L'écosystème tel qu'il existe dans la vigne est un équilibre stable mais fragile. On conçoit aisément les incidences directes et indirectes qu'une intervention inopportune (comme un traitement chimique inutile) peut engendrer dans un tel système. C'est en partant de cette analyse que s'est développé le concept de **lutte raisonnée**. Elle se décline autour des 5 grands principes suivants.

**1<sup>er</sup> principe : Privilégier systématiquement et avant tout traitement chimique, les mécanismes naturels de lutte contre les maladies et ravageurs.**

***La prophylaxie :***

La lutte raisonnée commence par la mise en place de toutes les mesures préventives susceptibles de limiter la sensibilité des vignes aux agressions extérieures, qu'elles soient d'origine cryptogamiques ou parasitaires. Le choix du matériel végétal, la fertilisation raisonnée, l'enherbement et la limitation des apports d'azote, par exemple, sont des techniques de lutte raisonnée. Ces procédés permettent en effet de réduire la vigueur, conditionnant directement la sensibilité de la vigne au Mildiou et au Botrytis. La taille, l'effeuillage, l'ébourgeonnage, l'éclaircissage sont également des mesures prophylactiques permettant d'aérer la zone des grappes et de diminuer leur sensibilité au Botrytis.

***Le respect de la faune auxiliaire :***

Le choix des produits est essentiel. Tous les produits utilisés dans le cadre de la lutte raisonnée, que cela soit contre les maladies cryptogamiques ou contre les ravageurs, doivent être respectueux de la faune auxiliaire. Il s'agit d'une population d'insectes et d'acariens présents à l'état naturel dans nos vignobles dont la principale caractéristique est de se nourrir de la faune nuisible.

Dans le schéma ci-dessus, les Typhlodromes, de petits acariens très voraces se nourrissant des acariens rouges et jaunes nuisibles, ou les Chrysopes, petits hyménoptères qui se nourrissent des larves de cicadelles vertes, font partie de ces prédateurs auxiliaires.

**2<sup>ème</sup> principe : Ne traiter que si cela est nécessaire et accepter quelques dégâts quand ceux-ci n'ont pas de conséquences technico-économiques.**

Ce n'est que lorsque les mécanismes de régulation naturels énumérés ci-dessus s'avèrent insuffisants pour que la vigne se défende toute seule et que les dégâts de maladies ou de ravageurs dépassent des niveaux portant préjudice à la qualité de notre vin et/ou à nos résultats technico-économiques que nous devons traiter nos vignes.

***Connaître et observer : la notion de seuil technico-économique :***

La lutte raisonnée implique une **observation régulière** des vignes pour en connaître le **stade phénologique** et donc la **sensibilité** aux différents parasites et ravageurs qui varie tout au long de son cycle, et également pour estimer les niveaux de pression de maladie (absence ou présence de symptômes) ou ravageur (absence ou présence de population) par comptages ou piégeages. Pour cela, nous devons connaître la biologie de ces agresseurs et la sensibilité de nos parcelles.

- **La lutte raisonnée contre les ravageurs :**

Dans le cadre de la lutte raisonnée, les traitements contre les ravageurs de la vigne se font en fonction de **seuils** définis par les scientifiques. Ces seuils correspondent aux quantités maximales que la vigne peut supporter sans subir de dommages économiquement significatifs. Le viticulteur qui pratique la lutte raisonnée réalise des **piégeages** et des **comptages** réguliers et ne traite que si, et seulement si, les seuils sont dépassés.

- **La lutte raisonnée contre les champignons :**

Pour ce qui est des maladies cryptogamiques comme le Mildiou, l'Oïdium ou le Botrytis, il n'est pas possible de réaliser de comptages car il est impossible de les observer sans microscope.

La lutte raisonnée contre les champignons passe par la bonne connaissance du cycle du champignon et par le suivi d'un modèle épidémiologique.

Pour le Mildiou par exemple, le modèle s'appelle EPI mildiou (Etat Potentiel d'Infection). Il s'agit d'un modèle mathématique alimenté par des données climatiques (pluviométries, hygrométries, températures, humectations) enregistrées sur des stations météorologiques. Ce modèle épidémiologique renseigne le praticien sur la « virulence » du champignon, c'est à dire son aptitude à contaminer la vigne à l'instant t.

Par rapport aux propriétés qui ne raisonnent pas leurs traitements, ce suivi de l'EPI mildiou permet l'économie en moyenne de deux traitements contre le mildiou par an pour un résultat supérieur. Les traitements sont en effet réalisés juste quand cela est nécessaire, c'est à dire exactement quand la vigne a besoin de se défendre contre le champignon.

### **3<sup>ème</sup> principe : Choisir les produits les moins toxiques et les moins polluants.**

Le troisième principe est le **devoir de substitution**. Quand nous en arrivons à devoir intervenir chimiquement, il faut toujours, à efficacité de produit égale, choisir celui qui est le plus spécifique et sélectif pour épargner les organismes utiles, qui a le moins possible d'impact sur l'environnement et sur la santé des personnes qui l'utilisent, qui garantit l'absence de résidu dans nos vins.

### **4<sup>ème</sup> principe : Bien entretenir son matériel.**

Comme pour tout matériel mécanique, un entretien régulier du matériel de traitement nous permet d'optimiser son efficacité tout en minimisant son impact environnemental, en particulier en évitant la dérive de produits phytosanitaires en dehors de la vigne.

### **5<sup>ème</sup> principe : Economiser les ressources et recycler ses déchets.**

Dans un objectif global de viticulture raisonnée, nous avons mis en place :

- Des procédures de remplissage et de rinçage du matériel économes en eau,
- Nous recyclons nos emballages usagés.